

L'association PCV et Valérie Fraux, communiquent après le conseil municipal du 18 mai 2022 :

Autosatisfaction et agressivité de la majorité !

Préambule et commentaires PV du 23.03.2022 :

Il aura fallu 6 semaines pour présenter le nouveau Directeur Général des Services aux conseillers municipaux, qui n'ont même pas reçu copie du communiqué de presse ! Voilà *M. Sébastien Prioul-Bernard* prévenu de sa véritable place dans l'organisation de la mairie...

Pavillon Bleu : que signifie le Pavillon Bleu des plages, quand l'une d'elle est interdite de pêche à pied ?

Concernant le tableau des effectifs du personnel communal (délibération n°9 du CM 23.03.2022) et de l'appel d'offre pour une « *mission d'assistance à la délivrance des autorisations d'urbanisme* », le maire avait répondu en se trompant d'appel d'offres à la question de Valérie Fraux. Elle s'interrogeait sur une surcharge de travail à cause du nombre de dossiers à instruire au service urbanisme et d'un nombre d'arrêts de travail conséquent... Cette fois-ci, le maire, du bout des lèvres, admet : « on s'en occupe » et confirme avoir trouvé un prestataire, mais refuse de dire lequel, en ajoutant « *aujourd'hui, je ne vous répondrai pas* » : belle conception démocratique de l'information des conseillers municipaux !

Ordre du jour du CM

L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) concernant les ports (dans la délibération n°3), acompte fléché en recette du budget principal pour un montant de 2,6 millions d'€ interroge, sachant que les plaisanciers du port en eau profonde ont été informés de l'abandon de la rupture anticipée de la concession. Quant à la demande de remboursement de cet acompte aux usagers, cela ne semble pas être à l'ordre du jour selon l' élu en charge des ports. Le délégué aux finances, R. Raher, indique : « *c'est une recette... dans un compte séquestre* ». Il y a pourtant bien un engagement financier en contrepartie qui n'apparaît pas dans le budget, apparemment noyé dans le flou du reste à réaliser. Affaire à suivre lors du Conseil Municipal de septembre prochain !

Côté budget principal d'investissement : **la ville est-elle en capacité d'assurer un programme annuel de plus de 18 millions d'€ ? Faut-il renforcer les équipes ou différer une partie des grands travaux ?** Gestion financière n'est pas toujours en accord avec gestion des moyens, notamment du personnel, et le recours à la sous-traitance ne résout pas tout !

L'hippodrome et ses tribunes (délibération n°7) :

A la question simple et légitime de Valérie Fraux : où en sommes-nous du contentieux ? Pour seule réponse : de l'agressivité et des propos insultants puis des excuses forcées du maire. Tout cela pour nous dire que cela suit son cours et qu'il est impossible de nous informer. Elle remercie Yannick Joubert de son soutien apprécié face à une attitude déplorable de la part d'un maire en plein conseil municipal filmé, suivi par les présents dans la salle et les internautes...

Quant au bilan foncier (délibération n°9) : Si la création de réserves foncières pour un futur PEAN (Périmètre des Espaces Agricoles et Naturels) dans le secteur des Forges est très appréciée par Valérie Fraux. Pour ce vote, elle a choisi de s'abstenir car la vente de certaines parcelles communales à des privés n'est pas toujours justifiée dans l'intérêt général.

Décision L2122 :

Trois conventions d'exploitation de ruches sur la commune payantes, signées par le maire, font bondir Valérie Fraux. Cette activité favorisant la biodiversité était gratuite lorsqu'elle était élue en charge du Développement Durable. **C'est honteux et petit** que de demander 30 € par ruche et par an pour une **ville** aisée qui, plus que jamais, **doit être vigilante face à l'évolution de la biodiversité et du climat.**

Contact Presse : Valérie Fraux,

06 20 16 89 62

vfraux@pornichet-c-vous.fr

Voir des délibérations https://www.ville-pornichet.fr/sites/default/files/inline-files/CRSOM_23.03.22.pdf

Voir les détails dans PCV : <https://www.pornichet-c-vous.org/CR%20CM.html>